



Rapport annuel

au 31 mars 2025

LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE

Part L, Part I

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances internationaux

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance Internationaux.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à obtenir, sur la période de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance supérieure au marché des émissions Investment Grade libellées en euro du secteur financier, de maturités inférieures à 5 ans et de capitalisation supérieure à 250 millions d'euro ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP n'est pas géré par rapport à un indice de référence.

Cependant, l'indice 60 % ICE BofAML 1-5 Year Euro Financial Index (EB0V) – 40 % ICE BofA Euro Financial High Yield Index (HEB0) est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indice ICE BofAML 1-5 Year Euro Financial Index, calculé et publié par ICE BofAML index, est composé des émissions Investment Grade libellées en euro du secteur financier, de maturités inférieures à 5 ans et de capitalisation supérieure à 250 millions d'euros.

L'indice BofA Euro Financial High Yield suit la performance des obligations du secteur financier libellées en EUR ayant au minimum 18 mois jusqu'à l'échéance finale au moment de l'émission et une qualité de crédit inférieure à Investment Grade (basée sur une moyenne de Moody's, S&P et Fitch).

L'indicateur de référence est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de chaque sous-indice est ICE BofAML index. À la date de dernière mise à jour du prospectus, l'administrateur de chaque sous-indice est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant :

<https://indices.theice.com>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants : comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR Français et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « **Note Moyenne Améliorée** ») et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR français.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent les indices ICE BofA Global Financial Index (GOBF Index) et ICE BofA Global High Yield Index (HW00 Index)¹, et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, ou encore l'éthique des affaires);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion, ainsi que celle définie par le label ISR français servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR français, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir la Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par

¹ L'indice ICE BofA Global Financial est composé d'obligations d'institutions financières libellées en AUD, CAD, EUR, CHF, JPY, GBP et USD émises publiquement sur les principaux marchés domestiques ou euro-obligataires. Les titres admissibles doivent avoir une notation minimum BBB- (investment grade; notation basée sur une moyenne de notation Moody's, S&P et Fitch). De plus, les titres éligibles doivent avoir au moins une année restante jusqu'à l'échéance finale, au moins 18 mois jusqu'à l'échéance finale au moment de l'émission, un calendrier de coupon fixe et un encours minimum de 250 millions d'euros.

L'indice ICE BofA Global High Yield est composé d'obligations d'entreprise libellées en EUR, USD, CAD et GBP, émises publiquement sur les principaux marchés domestiques ou euro-obligataires. Les titres éligibles doivent avoir une notation inférieure à BBB- (investment grade ; notation basée sur une moyenne de Moody's, S&P et Fitch; et au moins 18 mois jusqu'à l'échéance finale au moment de l'émission. De plus, les titres éligibles doivent avoir une durée résiduelle d'au moins un an et un échéancier de coupon fixe et un encours minimum de 250 million USD, 250 millions EUR, 100 millions GBP ou 100 millions CAD.

le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

La stratégie d'investissement du FCP cherche à tirer parti de multiples sources de valeur ajoutée selon l'analyse de la Société de Gestion :

- potentiel de performance de l'émetteur, selon l'analyse de la Société de Gestion, en fonction de son sous-secteur d'appartenance (parmi ceux composant le secteur financier : banque, services financiers, assurance...) et en fonction des analyses micro- et macro-économiques des équipes de gestion (solvabilité, liquidité, capacité à générer des cash-flows);
- gestion active de l'exposition au risque émetteur par la réalisation de stratégies d'achat ou de vente de protection sur un émetteur à travers des dérivés de crédit;
- choix du rang de subordination et de la structure des obligations en fonction de l'analyse de chaque émetteur; allant jusqu'à des dettes contingentes convertibles (dites « CoCos ») dans la limite de 30 % de l'actif net;
- choix des maturités des titres obligataires afin de chercher à bénéficier des déformations de la structure par terme des taux d'intérêt (pentification, aplatissement, convexité...);
- gestion de la sensibilité globale du portefeuille dans une fourchette de -1 à 10 en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêt;
- diversification sur des obligations convertibles (à hauteur de 10 % maximum de l'actif net) ou à haut rendement /dits à caractère spéculatif (à hauteur de 50 % maximum de l'actif net), tant pour chercher à bénéficier de rendement additionnel potentiel que pour chercher à générer des plus-values potentielles en contrepartie d'un risque de perte en capital plus important;
- diversification dans une limite de 10 % maximum de l'actif net sur des titres de créance libellés en devises hors OCDE, pour chercher à bénéficier des éventuelles opportunités présentées par l'évolution des taux d'intérêt internationaux et des devises;
- matérialité des enjeux extra-financiers mis en évidence à l'aide d'une grille d'analyse propriétaire selon les 4 piliers décrits plus haut.

Tableau de synthèse :

		Minimum	Maximum
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt		-1	10
Zone géographique des émetteurs de titres	OCDE	70 %	110 %
	Hors OCDE	0 %	10 %
Devises	Euro	50 %	100 %
	Devise OCDE hors euro (USD, JPY, GBP, CHF, SEK, NOK)	0 %	50 %
	Devises émergentes	0%	10%

La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, notées « Investment Grade » ou « High Yield » et émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations, dans la limite de 10 % de l'actif net du FCP et dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 30 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions :

Le portefeuille peut détenir des actions en direct (dans la limite de 10 % de l'actif net). Ces actions proviennent principalement d'une conversion (rappel anticipé ou conversion naturelle) ou d'un échange. L'exposition au risque actions peut aller jusqu'à 10 % de l'actif net. Ces actions appartiennent principalement à la zone euro.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP est exposé au minimum à 50 % et au maximum à 110 % de son actif net à des titres de créances émis par des émetteurs du secteur financier appartenant à la zone OCDE.

Le FCP est majoritairement investi en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Le FCP peut investir dans des titres libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (limitativement USD, JPY, GBP, CHF, SEK, NOK), hors euro à hauteur de 50 % de l'actif net. Il peut investir dans la limite de 10 % de son actif net dans des titres de créance émis par des émetteurs de pays non membres de l'OCDE.

Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux à hauteur de 30 % maximum de l'actif, soit des émissions du secteur privé ou public émis par des institutions financières au sens large (y compris instruments de titrisation), sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Le FCP peut investir jusqu'à 50 % de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion reposant notamment sur les approches de certaines agences de notation destinées à évaluer les émetteurs non notés.

Les titres majoritairement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade") en application de la méthode de Bâle ou de notation jugée équivalente par la Société de Gestion.

La méthode de Bâle applicable aux notations d'agences dispose qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard&Poor's, Moody's, Fitch...), la Société de Gestion retient la note la plus basse des deux meilleures, si le titre n'est noté que par deux agences, la moins bonne des deux est retenue, enfin, dans le cas où une seule agence note le titre, celle-ci est retenue.

Selon la même méthodologie et dans un but de diversification, le FCP peut également détenir des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3 ou jugées équivalentes par la Société de Gestion, dits "non Investment Grade", dans la limite de 50 % de l'actif net.

Le FCP peut investir dans des obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions dans la limite de 10 % de l'actif net. Le FCP peut de surcroît investir, dans une limite additionnelle de 30 % de l'actif net, dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ce sont des titres hybrides car ils associent des caractéristiques d'obligations et d'actions. Ils sont assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les convertit en actions ordinaires ou réduit leur capital en cas d'événements déclencheurs généralement définis contractuellement. Ils peuvent présenter un rendement supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques, de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée, remboursée après la dette senior). En cas de conversion en actions, le FCP pourra détenir des actions dans la limite de 10 % de l'actif net.

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, maturité, notations minimales à l'acquisition et en détention), la Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de son acquisition du titre, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

■ Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Phase d'amorçage :

Jusqu'au 30 septembre 2019 au plus tard, le FCP pourra être investi jusqu'à 100 % en OPC français monétaires court terme.

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut investir en parts ou actions de FIA et d'OPCVM français ou européens (y inclus ETF libellés en euro).

Ces fonds peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque défini. Ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. Si elles existent, les stratégies ISR des fonds sélectionnés peuvent varier et ne pas être totalement cohérentes entre elles ni avec la stratégie ISR mise en œuvre dans le FCP (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ISR différentes)

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPCVM et de fonds d'investissement à vocation générale de droit français (FIVG) gérés par LBP AM ou une société liée.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

2. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture, d'exposition (positive ou négative), auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Futures et options de taux ou sur indices de taux et swaps de taux à des fins de couverture, d'exposition sur taux: ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres, d'ajuster la sensibilité du portefeuille, de mettre en place des stratégies sur les mouvements de courbe en arbitrant les maturités au sein de la courbe des taux de la zone euro.

Futures et options sur actions ou indices actions et swaps actions à des fins de couverture, d'exposition sur les actions ou indices actions: ces instruments seront utilisés à des fins de couverture ou d'exposition au risque actions sur un ou plusieurs titres, dans la limite de 10 % de l'actif net.

Futures et options de change et change à terme à des fins de couverture, d'exposition sur les devises: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille ou de l'exposer dans la limite de 10 % de l'actif net.

Swaps d'indices (dont l'inflation) à des fins de couverture, d'exposition sur taux, actions et change: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque lié à l'indice sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres en particulier, d'augmenter l'exposition du portefeuille.

Dérivés de crédit: Credit Default Swap (CDS) sur indice (Itraxx/CDX), ces instruments seront utilisés, afin de s'exposer ou de se protéger de manière provisoire en prenant des positions acheteuses ou vendeuses.

Credit Default Swap (CDS) sur entité unique ("single name"): Le FCP pourra intervenir sur les CDS sur entité unique ("single name"). L'achat de CDS single name est possible à des fins de couverture. Les positions acheteuses de CDS single name, sans détention du titre correspondant, ne sont pas autorisées dans le FCP. L'exposition via la vente de CDS single name est possible à condition de respecter la stratégie ESG du portefeuille.

Contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap (TRS)) pour échanger la performance entre un indice monétaire et un indice de référence, par exemple un indice représentatif du marché crédit à des fins de couverture et/ou de manière provisoire d'exposition. Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100 % de l'actif net. Les contreparties utilisées dans le cadre de contrats d'échange sur rendement global sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

Les indices sous-jacents à ces instruments respectent les orientations de l'ESMA sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM (ESMA/2012/832Fr). Ces indices ont une fréquence de rebalancement au minimum semestrielle, notamment pour les CDS sur indices Itraxx/CDX sans coût significatif pour le portefeuille du FCP.

La mise en œuvre de ces stratégies dépend du contexte des marchés financiers et de la valeur des actifs en portefeuille, et a pour but de couvrir le portefeuille contre des risques financiers et de l'exposer.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 150 % de l'actif (levier net), 400 % de l'actif (levier brut).

Le FCP est géré de façon totalement discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le fonds peut également investir, dans la limite de 40 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (certains Medium Term Notes, bons de souscription, obligations convertibles (dont synthétiques), obligations échangeables ou remboursables en actions, obligations contingentes convertibles), sur taux, actions, crédit, indices ou change.

En outre, le fonds peut également investir dans des obligations callable et obligations puttable dans la limite de 110 % de l'actif net.

4. Dépôts d'espèces

Afin de réaliser son objectif de gestion, et notamment dans le cadre de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 20 % de l'actif net du FCP.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits ci-dessus).

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles inférieur à 30 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité) ;
- Liquidité : les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net ; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net ;
- Conservation : toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis ; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification « Obligations et autres titres de créances internationaux ». À ce titre, les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de perte en capital** : le FCP n'offre, à aucun moment, de garantie de performance ou de capital et peut donc présenter un risque de perte en capital. Par conséquent il se peut que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de crédit** : il s'agit du risque de baisse des instruments de crédit découlant des variations des spreads de crédit liées à la défaillance ou la dégradation de la qualité des émetteurs. Il est mesuré par la sensibilité crédit. En période de hausse des spreads de crédit, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque de taux** : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante** : le FCP se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des "titres à caractère spéculatif (à haut rendement / high yield)" (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité** : le FCP investit notamment dans des titres dit à caractères spéculatifs dont les volumes échangés peuvent ponctuellement se trouver réduits dans certaines conditions de marché. Les fourchettes de cotation peuvent s'en trouver élargies.
- **Risque lié à l'engagement sur les instruments financiers à terme** : les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers à terme proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié à la gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire appliqué au FCP repose sur la sélection des titres de créances et obligataires. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants. La performance du FCP peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du FCP peut en outre avoir une performance négative.
- **Risque lié à la surexposition** : le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations, l'effet de la baisse (en cas d'achat ou d'exposition) ou de la hausse (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.
- **Risque lié aux obligations contingentes** : Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ».

Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres,), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont :

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :** le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et aux contrats d'échange sur rendement global peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque de change :** il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi le FCP par rapport à la devise de référence du portefeuille (l'Euro). Cependant, en raison de la stratégie d'investissement du FCP, le risque de change reste accessoire.
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents :** les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
- **Risque actions :** il s'agit du risque de baisse de la valeur liquidative du FCP liée aux variations des marchés actions qui peuvent impacter la valorisation des titres hybrides (obligations convertibles ou obligations contingentes convertibles dites « CoCos ») présents dans le FCP ou des actions détenues par le FCP suite à la conversion de ces titres hybrides. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser. Ce risque est limité dans la mesure où l'exposition au risque actions du FCP est au maximum de 10 %.
- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles :** la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du fonds, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 3 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

■ Le 17/12/2024: Mise en place du label ISR V3

COMMENTAIRE DE GESTION

La période avril 2024 - mars 2025 a connu une croissance mondiale hétérogène. Aux États-Unis, l'activité économique est restée résiliente, avec une solide reprise au second semestre 2024, soutenue par une consommation robuste et un marché de l'emploi solide, bien qu'en léger ralentissement. L'inflation a poursuivi sa décrue, mais reste au-dessus de la cible de la Fed, principalement en raison de pressions persistantes dans les services et les salaires. La Banque centrale a entamé un cycle d'assouplissement prudent, abaissant ses taux directeurs de 100 bp sur la période. Néanmoins, les anticipations d'un pivot plus marqué ont été freinées par une rhétorique plus hawkish de la Fed, renforcée par l'élection de Donald Trump et les craintes liées à un virage protectionniste et inflationniste de sa politique économique. En zone euro, la dynamique de croissance s'est dégradée en fin d'année, principalement pénalisée par la faiblesse du secteur industriel allemand et une demande intérieure en berne. L'inflation a poursuivi sa trajectoire baissière, permettant à la BCE d'opérer une détente monétaire plus agressive, avec une réduction de 150 bp de ses taux directeurs. L'écart de politique monétaire avec les États-Unis s'est donc accentué, reflétant à la fois un cycle conjoncturel plus avancé et une inflation mieux orientée en zone euro.

Les marchés obligataires européens ont été particulièrement sensibles à la dégradation du climat politique, d'abord en France durant l'été avec la dissolution de l'Assemblée nationale et une forte instabilité gouvernementale (l'année 2024 aura connu quatre premiers ministres), puis début mars 2025 à la suite de l'annonce d'un plan de relance allemand massif de 500 milliards d'euros dédiés aux infrastructures et à la défense. Ces chocs ont provoqué des fortes tensions sur les taux longs. Le spread 10 ans France-Allemagne a culminé à 88 bp début décembre, un niveau inédit depuis 2012. Le rendement du 10 ans allemand a connu un point haut à 2,89 % au moment de l'annonce du plan de relance et domine toujours sur ces plus hauts. Outre-Atlantique, le 10 ans américain est resté globalement stable sur l'année (4,20 %), masquant une forte volatilité intra-annuelle, avec un rallye marqué en fin d'année (+ 84 bps au T4 2024), dans un contexte de robustesse macroéconomique et de crainte de stagflation.

Sur les courbes de taux, la période a été marquée par un net mouvement de repentification, conséquence directe du cycle d'assouplissement monétaire entamé par les banques centrales. En zone euro, le 2 ans allemand s'est abaissé à 2,04 % (vs. 2,85 % en début de période), tandis que le 10 ans progressait à 2,76 % (vs. 2,30 %). Aux États-Unis, la détente sur le court terme a été plus significative, de 5,35 % à 4,30 % fin mars, alors que le 10 ans restait inchangé.

Du côté du crédit, les marchés ont enregistré une performance solide, portés par le resserrement des spreads, un portage attractif et une forte demande des investisseurs. L'euro Investment Grade affiche un total return de + 4,25 % sur l'année, et l'euro High Yield + 7,77 %. Les segments les plus risqués – CoCo, dettes subordonnées bancaires, HY – ont surperformé (même les actions). Sur le plan sectoriel, les REITs se sont distingués comme le secteur le plus performant, soutenus par la détente monétaire, tandis que l'automobile a souffert des tensions protectionnistes croissantes. Du côté des émissions primaires, l'activité a été soutenue, reflétant à la fois par des conditions de refinancement plus favorables pour les entreprises et la forte demande des investisseurs, alimentée par d'importants flux entrants sur la classe d'actifs.

Enfin, les risques géopolitiques – guerre en Ukraine, conflit au Moyen-Orient, incertitudes autour du soutien militaire occidental – sont restés en toile de fond, sans provoquer de stress systémique sur les marchés mais contribuent à entretenir une prime de risque latente.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2025, le fonds LBPAM ISR Dettes Financières Flexibles affiche une performance de 6,79 %, en surperformance de 28 bp par rapport à son indice de référence. Dans un environnement favorable aux financières, les fondamentaux du secteur sont restés solides, soutenus par une rentabilité élevée. L'activité M&A a par ailleurs très largement alimenté le news flows sur le segment. La volatilité 1 an, est resté contenue à 1,50 %, en ligne avec celle de l'indice (1,46 %).

La sensibilité crédit a été progressivement réduite entre avril et août 2024 (de 2,62 à 1,53), avant d'être réaugmentée de manière opportuniste pour atteindre 3,23 à fin mars. La sensibilité taux a suivi une trajectoire similaire.

De façon plus tactique, le fonds a, dans un premier temps, allégé son exposition au segment High Beta, réduisant ainsi l'exposition aux dettes perpétuelles (AT1 et RT1), de 20 % début avril à 9 % début mai. Les valorisations devenues très chères et les remboursements anticipés de ces dernières ont amené un point bas à 6 % à l'été. Cette exposition a ensuite été réaugmentée jusqu'à 14 % fin mars 2025. En parallèle, un arbitrage des dettes perpétuelles en faveur des RT1, dont les valorisations étaient plus attractives a été opéré à partir de janvier.

En parallèle, le poids des titres subordonnés T2 a été augmenté en tactique à 23 % (vs. 18 % en début de période), illustrant un transfert de risque vers des niveaux de subordination moins élevés. Le fonds a également procédé à un arbitrage des dettes Senior Non-Preferred vers des dettes Senior Preferred et Covered bonds, aux vues des valorisations relatives plus attractives.

De façon plus granulaire, le fonds a renforcé son exposition aux banques d'Europe de l'Est, avec une allocation portée de 8,9 % au 1^{er} avril à un maximum de 15,7 % en février 2025. Ce positionnement opportuniste sur des banques de premier plan en Grèce, Pologne, Chypre, République tchèque et Slovénie a ensuite été partiellement réduit à 11,5 % face à un environnement macroéconomique devenu moins lisible.

Enfin, le fonds a mis en place des bases entre obligations et CDS sur certains émetteurs (BNP Paribas, Deutsch Bank) au sein de la poche d'arbitrage crédit.

PERFORMANCES

L'indice de référence est 60% ICE BofAML 1-5 Year Euro Financial Index Total Return (EUR) + 40% ICE BofA ML Euro Financial High Yield

Performances	Fonds – Part L	Indice de référence
Sur 1 an	6,48 %	6,51 %
Sur 3 ans	14,82 %	9,25 %

Performances	Fonds – Part I	Indice de référence
Sur 1 an	6,79 %	6,51 %
Sur 3 ans	14,63 %	9,25 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M	51 816 444,47	53 392 396,80	105 208 841,27
OSTRUM SRI CASH Z	8 199 827,84	9 220 594,03	17 420 421,87
UNIC BA 5.5 06-34	3 627 468,22	2 651 847,14	6 279 315,36
NCG BAN 10.625 PERP	3 095 798,92	2 860 449,74	5 956 248,66
DOVA 5.0 12-24	1 673 423,26	2 753 557,98	4 426 981,24
PIRA BA 5.0 04-30	2 119 854,79	2 119 854,79	4 239 709,58
BANK 0.875 07-26	1 855 162,36	1 855 162,36	3 710 324,72
CESK SP 5.943 06-27	1 576 917,57	1 576 917,57	3 153 835,14
NOVO BA 9.875 12-33	1 970 915,86	1 114 400,16	3 085 316,02
SCOR 6.0 PERP	2 118 057,14	—	2 118 057,14

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 150,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 400,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 111,33 % selon la méthode de l'engagement,
- 180,45 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Informations générales	
Montant des titres prêtés en proportion du total des actifs	—
Montant des titres engagés dans des opérations de prise en pension	—
Montant des titres engagés dans des opérations de mise en pension	2 465 600 euros soit 2,86 % de l'actif net
Données sur la concentration (opérations de mise en pension)	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	—
Les 10 principales contreparties pour les opérations de mise en pension	ODDO ASSET MANAGMENT (52,50 %), BARCLAYS BK IRL (47,5 %)
Données sur la concentration (opérations de prise en pension)	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	—
Les 10 principales contreparties pour les opérations de prise en pension	—
Données d'opération agrégées (opérations de mise en pension)	
Type, qualité et monnaie des garanties	Collatéral cash Euro issu d'opérations de mise en pension
Échéance des titres sous-jacents	—
Échéance des opérations	1 jour
Pays des contreparties	France (52,50 %), MISSING COUNTRY CODE (47,5 %)
Règlement et compensation	Bilatéral
Données d'opération agrégées (opérations de prise en pension)	
Type, qualité et monnaie des garanties	—
Échéance des titres sous-jacents	—
Échéance des opérations	—
Pays des contreparties	—
Règlement et compensation	—
Données sur la réutilisation des garanties	
Part des garanties reçues qui est réutilisée	100 %
Revenus pour l'OPC	785,10
Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Nombre de dépositaires	1
Noms des dépositaires	0
Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Part des garanties détenues sur des comptes séparées ou des comptes groupés, ou sur d'autres comptes	100 % des garanties détenues sur un compte dédié au fonds et unique pour toutes les contreparties
Données sur les revenus et les coûts des opérations de prêts emprunts de titres	
Ventilation entre l'OPC, le gestionnaire de l'OPC et les tiers en valeur absolue et en % des revenus globaux générés	OPC : 6 782 euros (67 % des revenus) Gestionnaire de l'OPC : 3 340 euros (33 % des revenus)

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,03 % de l'actif net moyen pour la part FR0013398674,
- 0,03 % de l'actif net moyen pour la part FR0013398658.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Ø

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	83 580 046,52
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	83 580 046,52
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	4 029 184,07
OPC	4 029 184,07
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	174 046,10
Opérations temporaires sur titres (H)	2 446 364,60
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	2 446 364,60
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	90 229 641,29
Créances et comptes d'ajustement actifs	153 387,00
Comptes financiers	43 293,67
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	196 680,67
Total de l'actif I+II	90 426 321,96

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	80 852 157,80
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	5 346 813,96
Capitaux propres I	86 198 971,76
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	86 198 971,76
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	2 471 734,35
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	2 471 734,35
Instruments financiers à terme (B)	267 731,31
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	2 739 465,66
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 453 560,73
Concours bancaires	34 323,81
Sous-total autres passifs IV	1 487 884,54
Total Passifs : I+II+III+IV	90 426 321,96

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	2 810 258,14
Produits sur titres de créances	948,85
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	26 544,16
Produits sur opérations temporaires sur titres	1 138,71
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	46 008,98
Sous-total produits sur opérations financières	2 884 898,84
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-27 157,89
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-8 968,41
Sous-total charges sur opérations financières	-36 126,30
Total revenus financiers nets (A)	2 848 772,54
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-396 929,41
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-396 929,41
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 451 843,13
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	343 934,63
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 795 777,76
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	2 711 573,91
Frais de transactions externes et frais de cession	-8 699,64
Frais de recherche	-24 917,59
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	2 677 956,68
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	363 852,37
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	3 041 809,05

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-690 153,09
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-273,87
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-690 426,96
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	199 654,11
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-490 772,85
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	5 346 813,96

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à obtenir, sur la période de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance supérieure au marché des émissions Investment Grade libellées en euro du secteur financier, de maturités inférieures à 5 ans et de capitalisation supérieure à 250 millions d'euro ; et
- mettre en oeuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net Global en EUR	62 340 402,43	67 212 956,39	69 407 803,21	69 234 488,31	86 198 971,76
LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE GP en EUR					
Actif net	0,00	825 194,70	112 421,84	0,00	0,00
Nombre de titres	0,00	8 324,93379	1 166,73957	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	0,00	99,12	96,35	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,19	-2,39	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,26	1,91	0,00	0,00
LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I en EUR					
Actif net	62 340 402,43	37 448 058,59	42 065 870,99	54 204 915,36	56 993 575,68
Nombre de titres	6 100,01000	3 752,94673	4 350,79056	5 060,39256	4 982,57117
Valeur liquidative unitaire	10 219,72	9 978,30	9 668,55	10 711,60	11 438,58
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-169,35	48,56	-240,98	-0,06	403,45
Capitalisation unitaire sur revenu	170,80	140,08	157,53	227,51	381,53
LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE L en EUR					
Actif net	0,00	28 939 703,10	27 229 510,38	15 029 572,95	29 205 396,08
Nombre de titres	0,00	299 000,00000	290 283,00000	144 003,00000	262 811,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	96,78	93,80	104,36	111,12
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,56	-2,33	0,00	3,92
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,55	1,58	2,65	3,40

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

A l'exception des Bons émis par les Etats de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans le FCP, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du fonds, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant du FCP des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans le FCP. Ainsi, si un jour de calcul de la valeur liquidative (VL), le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli par la Société de Gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription / rachat nets. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus à minima trimestriellement. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des fourchettes d'achat-vente.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats des différents porteurs, il n'est pas possible de prédire s'il sera fait application du « swing » à un moment donné dans le futur. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2% de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors:

- 1^{er} niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
- 2^e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

N.B. : Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.

Cette méthodologie diffère de celle appliquée par LBP AM qui est exposée dans le prospectus du fonds (méthode de Bâle) et reprise dans le présent rapport annuel (rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire »).

Par conséquent, le niveau des expositions directes exposé dans ce tableau ne reflète pas la notation crédit des émetteurs définie selon la méthodologie exposée dans le prospectus et le rapport annuel du fonds et ne reflète ainsi pas le niveau de risque crédit suivi par les équipes de gestion.

Il convient donc de vous référer aux rapports mensuels du fonds mis à disposition sur le site Internet de LBP AM afin d'accéder aux expositions crédit du fonds telles que définies et suivies par LBP AM pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du fonds.

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème		
			Part I	Part GP	Part L
1	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0.50 % TTC maximum	0,70 % TTC maximum	0,90 % TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Jusqu'au 30 septembre 2019: 0.50% TTC maximum; néant après.		
3	Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant.		
4	Commission de surperformance	Actif net	Part I 20 % de la surperformance nette de frais de gestion fixes, réalisée par le FCP par rapport à la progression réalisée, sur la Période de Calcul considérée, par un fonds fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence, ajustée des souscriptions/rachats dans le FCP.		

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus:

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3^o du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

Frais de fonctionnement et autres services

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05%.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.06% de l'actif net.

Commission de surperformance :

Des frais de gestion variables seront prélevés pour les parts I, au profit de la Société de Gestion. Ces frais de gestion correspondent à 20% de la surperformance nette de frais de gestion fixes.

La surperformance du FCP correspond à la différence positive entre l'actif net du FCP avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance et l'actif net d'un OPC fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence (l'indice ICE BofAML 1-5 Year Euro Financial Index (EBOV) – ICE BofA Euro Financial High Yield Index HEB0), ajustée des souscriptions et des rachats dans le FCP.

La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du FCP sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à la hauteur de la dotation existante. En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variable sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre de parts rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de gestion dès le rachat. La commission de surperformance est perçue par la société de gestion lors de la date de paiement de la commission de surperformance, que la performance absolue du FCP sur la Période de Calcul soit positive ou négative.

A la Date de constatation, dans le cas d'une sous-performance du FCP sur la Période de Calcul, cette dernière est prolongée à l'année suivante. La dotation ne pourra s'incrémenter à nouveau que lorsque la sous-performance au titre de la Période de Calcul sera comblée par le FCP.

Date de constatation : dernière date de valeur liquidative du mois de mars de chaque année. La Date de constatation devient une date de paiement de la commission de surperformance en cas de surperformance sur la Période de Calcul.

Période de Calcul : période courant entre deux dates consécutives de paiement de la commission de surperformance (1re Période de calcul : du 01/04/2022 au 31/03/2023).

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part L et I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	69 234 488,31
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	29 080 202,62
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-16 555 092,02
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 451 843,13
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 677 956,68
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-690 426,96
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	86 198 971,76

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 242,66022	14 025 307,00
Parts rachetées durant l'exercice	-1 320,48161	-14 614 671,42
Solde net des souscriptions/rachats	-77,82139	-589 364,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 982,57117	
PART LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE L		
Parts souscrites durant l'exercice	136 338,00000	15 054 895,62
Parts rachetées durant l'exercice	-17 530,00000	-1 940 420,60
Solde net des souscriptions/rachats	118 808,00000	13 114 475,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	262 811,00000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I FR0013398658	Capitalisation, et/ ou Distribution, et/ ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ ou Distribution, et/ ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	56 993 575,68	4 982,57117	11 438,58
LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE L FR0013398674	Capitalisation, et/ ou Distribution, et/ ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ ou Distribution, et/ ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	29 205 396,08	262 811,00000	111,12

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	83 580,05	82 274,12	1 305,93	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	2 446,36	2 446,36	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	43,29	0,00	0,00	0,00	43,29
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	-2 471,74	0,00	-2 471,74	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-34,32	0,00	0,00	0,00	-34,32
HORS-BILAN					
Futures	NA	5 336,11	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	-9 600,00	9 600,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		80 456,59	8 434,19	0,00	8,97

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	555,45	932,13	0,00	8 175,18	11 053,27	29 329,25	33 534,75
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	614,75	650,03	1 181,59
Comptes financiers	43,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 471,73
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-34,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	9 091,18	1 649,06	-5 404,12	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	9 600,00	0,00	0,00	-9 600,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	564,42	10 532,13	0,00	17 266,36	3 717,08	24 575,16	32 244,61

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	8 677,15	2 138,34	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	12,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	43,29	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	-0,43	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	1 746,23	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-10 405,60	-2 133,79	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	73,57	4,12	0,00	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	55 397,24	28 182,80	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	614,75	1 831,62	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	-1 000,00
Solde net	56 011,99	30 014,42	-1 000,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BARCLAYS BANK PLC (DE)	19,44	0,00
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	1,68	0,00
NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH	32,70	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	0,32	0,00
UBS EUROPE SE	0,11	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	1 181,59	0,00
ODDO ASSET MANAGEMENT	1 264,77	0,00
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
ODDO ASSET MANAGEMENT	0,00	1 300,03
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	0,00	1 171,71
Instruments financiers à terme non compensés		
UBS EUROPE SE	0,00	5,56
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	0,77
GOLDMAN SACHS INTL LTD	0,00	11,76
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	14,89
ROYAL BANK OF CANADA PARIS	0,00	114,95
Dettes		
Collatéral espèces		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	0,16
NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH	0,00	70,13

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	140 889,31
	Coupons et dividendes en espèces	12 497,69
Total des créances		153 387,00
Dettes		
	Achats à règlement différé	1 294 937,00
	Frais de gestion fixe	37 255,25
	Frais de gestion variable	43 838,61
	Collatéraux	70 285,92
	Autres dettes	7 243,95
Total des dettes		1 453 560,73
Total des créances et des dettes		-1 300 173,73

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
PART LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	206 024,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,38
Frais de gestion variables provisionnés	35 153,08
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,07
Frais de gestion variables acquis	8 685,53
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	18 337,01
Pourcentage de frais de recherche	0,03
PART LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	147 066,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,73
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	6 580,58
Pourcentage de frais de recherche	0,03

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			0,00
Obligations			1 685 764,92
	FR001400DLD4	BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	1 067 719,18
	FR001400CR01	BQ POSTALE 5.625% 21-09-28	618 045,74
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 685 764,92

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	2 795 777,76
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	2 795 777,76
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 795 777,76

Part LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	1 901 003,83
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 901 003,83
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 901 003,83
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 901 003,83
Total	1 901 003,83
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	894 773,93
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	894 773,93
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	894 773,93
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	894 773,93
Total	894 773,93
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 041 809,05
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	3 041 809,05
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 041 809,05

Part LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 010 219,88
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 010 219,88
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 010 219,88
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 010 219,88
Total	2 010 219,88
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 031 589,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 031 589,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 031 589,17
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 031 589,17
Total	1 031 589,17
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			83 580 046,52	96,97
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			83 580 046,52	96,97
Assurance			10 704 287,88	12,42
ACHMEA BV 6.125% PERP	EUR	1 000 000	982 458,73	1,14
ALLIANZ SE 3.2% PERP	USD	600 000	501 297,29	0,58
ASR NEDERLAND NV 7.0% 07-12-43	EUR	1 000 000	1 178 866,58	1,37
AVIVA 7.75% PERP	GBP	500 000	594 037,50	0,69
CNP ASSURANCES 1.25% 27-01-29	EUR	200 000	185 989,21	0,22
CNP ASSURANCES 4.875% 16-07-54	EUR	200 000	213 113,21	0,25
FIDELIDADE COMPANHIA DE SEGUROS 4.25% 04-09-31	EUR	1 000 000	1 027 672,05	1,19
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES 6.5% PERP	EUR	1 400 000	1 427 994,97	1,66
PERMANENT TSB GROUP 13.25% PERP	EUR	800 000	997 426,99	1,16
SCOR 6.0% PERP	EUR	2 100 000	2 102 389,85	2,43
SWISS RE SUBORDINATED FINANCE 3.89% 26-03-33	EUR	900 000	896 947,50	1,04
VIENNA INSURANCE GROUP 4.625% 02-04-45	EUR	600 000	596 094,00	0,69
Banques commerciales			57 644 639,37	66,88
ALPHA SERVICES AND 11.875% PERP	EUR	400 000	472 602,42	0,55
ALPHA SERVICES AND 5.5% 11-06-31	EUR	700 000	742 890,44	0,86
BANCA POPOLARE DELL EMILIA ROMAGNA 3.875% 25-07-32	EUR	600 000	617 128,36	0,72
BANCO BPM 3.375% 21-01-30 EMTN	EUR	600 000	605 229,04	0,70
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 3.125% 21-10-29	EUR	600 000	606 339,29	0,70
BANKINTER 3.05% 29-05-28	EUR	1 500 000	1 556 890,48	1,81
BANK OF CYPRUS 5.0% 02-05-29	EUR	400 000	433 976,16	0,50
BARCLAYS 4.616% 26-03-37 EMTN	EUR	1 000 000	1 001 635,26	1,16
BARCLAYS 6.125% PERP	USD	700 000	649 954,23	0,75
BBVA 4.0% 25-02-37	EUR	600 000	586 263,12	0,68
BBVA 4.375% 29-08-36 EMTN	EUR	300 000	308 139,12	0,36
BK IRELAND GROUP 7.5% PERP	EUR	800 000	826 785,94	0,96
BNP 4.032 12/31/49	EUR	500 000	509 199,81	0,59
BNP PAR 3.945% 18-02-37 EMTN	EUR	1 000 000	980 461,67	1,14
BNP PAR 7.375% PERP	EUR	400 000	438 860,92	0,51
BNP PARIBAS 7.375% PERP	USD	800 000	749 642,04	0,87
BPCE 1.5% 13-01-42	EUR	800 000	777 253,26	0,90
BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	EUR	1 000 000	1 067 719,18	1,24
BQ POSTALE 5.625% 21-09-28	GBP	500 000	618 045,74	0,72
CA 1.625% 05-06-30 EMTN	EUR	600 000	606 402,41	0,70
CAIXABANK 2.25% 17-04-30 EMTN	EUR	600 000	612 795,21	0,71
CAIXABANK 4.0% 05-03-37 EMTN	EUR	800 000	783 894,79	0,91
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 10.0% 30-10-26	EUR	800 000	865 809,42	1,00
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 5.625% 29-05-28	EUR	600 000	655 863,45	0,76
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 8.5% 12-06-34	EUR	500 000	592 737,88	0,69
CMZB FRANCFORT 6.125% PERP	EUR	1 200 000	1 281 150,41	1,49

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.625% PERP	EUR	800 000	813 450,95	0,94
CRED AGRI SA 8.125% PERP	USD	800 000	754 960,60	0,88
DEUTSCHE BK 4.5% 01-04-25	USD	600 000	555 452,69	0,64
DEUTSCHE BK 5.625% 19-05-31	EUR	600 000	640 618,11	0,74
DEUTSCHE BK 7.125% PERP	EUR	400 000	394 102,41	0,46
DEUTSCHE BK NEW YORK BRANCH 4.999% 11-09-30	USD	338 000	312 331,53	0,36
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 10.0% PERP	EUR	1 000 000	1 196 318,77	1,39
EFG EUROBANK 3.25% 12-03-30	EUR	1 300 000	1 286 843,82	1,49
EFG EUROBANK 4.0% 24-09-30	EUR	300 000	311 241,58	0,36
EFG EUROBANK 4.25% 30-04-35	EUR	500 000	494 724,59	0,57
ERSTE GR BK 1.5% 07-04-26 EMTN	EUR	500 000	502 177,26	0,58
ERSTE GR BK 5.125% PERP EMTN	EUR	600 000	616 442,79	0,72
Hellenic Bank Public Company 4.0% 17-09-26	EUR	400 000	410 063,62	0,48
ICCREA BANCA 3.5% 05-06-34	EUR	1 500 000	1 553 329,52	1,80
ICCREA BANCA 4.75% 18-01-32	EUR	900 000	923 184,12	1,07
ING GROEP NV 1.0% 13-11-30	EUR	900 000	891 464,05	1,03
ING GROEP NV 2.125% 26-05-31	EUR	700 000	705 793,32	0,82
INTE 4.271% 14-11-36 EMTN	EUR	600 000	603 254,94	0,70
INTESA SANPA 7.7% PERP CV	USD	1 200 000	1 119 786,46	1,30
ISLANDSBANKI HF NEW 3.875% 20-09-30	EUR	500 000	502 955,07	0,58
JPM CHASE 3.588% 23-01-36 EMTN	EUR	900 000	883 793,52	1,03
KBC GROUPE 3.5% 21-01-32 EMTN	EUR	1 500 000	1 500 657,33	1,74
LLOYDS BANKING GROUP 4.947% PERP	EUR	500 000	501 013,29	0,58
MBANK 8.375% 11-09-27	EUR	1 500 000	1 666 948,15	1,94
MBANK SPOLKA AKCYJNA 4.034% 27-09-30	EUR	1 300 000	1 335 005,55	1,55
MONTE PASCHI 3.625% 27-11-30	EUR	800 000	810 090,96	0,94
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.0% 03-03-30	EUR	600 000	595 599,45	0,69
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.0% 24-03-32	EUR	700 000	700 692,81	0,81
NATWEST GROUP 3.723% 25-02-35	EUR	700 000	691 489,40	0,80
NCG BAN 3.25% 14-02-31 EMTN	EUR	600 000	592 706,96	0,69
NCG BAN 8.375% 23-09-33 EMTN	EUR	300 000	353 050,60	0,41
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 3.5% 21-01-29	EUR	900 000	907 684,40	1,05
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 6.875% 24-01-34	EUR	500 000	538 874,11	0,63
NOVO BAN 3.375% 22-01-31 EMTN	EUR	1 000 000	998 862,60	1,16
NOVO BAN 9.875% 01-12-33	EUR	1 000 000	1 213 326,85	1,41
PKO Bank Polski 3.375% 16-06-28	EUR	500 000	507 513,70	0,59
PKO Bank Polski 3.875% 12-09-27	EUR	800 000	824 196,16	0,96
ROYAL BK SCOTLAND GROUP 6.0% PERP	USD	1 000 000	925 492,20	1,07
SG 3.75% 17-05-35 EMTN	EUR	1 100 000	1 081 465,60	1,25
SG 5.25% 19-02-27	USD	900 000	844 439,46	0,98
SOCIETE GENERALE 8.0% PERP	USD	800 000	747 272,32	0,87
TRIODOS BANK NV 4.875% 12-09-29	EUR	800 000	840 815,56	0,98
UNICAJA BAN 3.125% 19-07-32	EUR	400 000	403 525,37	0,47
UNICAJA BANCO SA E 4.875% PERP	EUR	400 000	396 687,34	0,46
UNICAJA BANCO SA E 5.5% 22-06-34	EUR	1 000 000	1 084 994,52	1,26
UNICREDIT 3.127% 03-06-32 EMTN	USD	700 000	584 389,49	0,68

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNICREDIT 4.0% 05-03-34 EMTN	EUR	1 000 000	1 015 718,49	1,18
UNICREDIT 7.5% PERP	EUR	600 000	635 907,16	0,74
YORKSHIRE BUILDING SOCIETY 3.375% 13-09-28	GBP	800 000	926 259,77	1,07
Crédit à la consommation			2 002 641,82	2,32
CAIXA CENTRAL DE CREDITO AGRICOLA MUTUO 3.625% 29-01-30	EUR	300 000	301 943,05	0,35
CAIXA CENTRAL DE CREDITO AGRICOLA MUTUO 8.375% 04-07-27	EUR	600 000	676 416,58	0,78
LANDSBANKINN HF 3.75% 08-10-29	EUR	1 000 000	1 024 282,19	1,19
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			680 692,25	0,79
NN GROUP NV 5.75% PERP	EUR	700 000	680 692,25	0,79
Marchés de capitaux			4 066 984,36	4,72
ABN AMRO BK 3.0% 25-02-31 EMTN	EUR	400 000	396 259,56	0,46
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	600 000	601 216,65	0,70
ABN AMRO BK E 4.75% 28-07-25	USD	1 000 000	932 127,79	1,08
AIB GROUP 6.25% PERP	EUR	800 000	818 456,26	0,95
BAWAG BK 3.5% 21-01-32 EMTN	EUR	800 000	805 094,58	0,93
SPANKKI OYJ 4.875% 08-03-28	EUR	500 000	513 829,52	0,60
Services financiers diversifiés			8 480 800,84	9,84
AAREAL BK 5.875% 29-05-26 EMTN	EUR	800 000	864 170,74	1,00
AAREAL BK AUTRE R+7.18% PERP	EUR	800 000	885 408,53	1,03
ARION BANK 3.625% 27-05-30	EUR	300 000	299 585,01	0,35
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	EUR	600 000	586 614,41	0,68
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27-11-31	EUR	1 500 000	1 546 654,93	1,80
BANQUE INTLE A LUXEMBOURG 1.75% 18-08-31	EUR	400 000	387 193,42	0,45
BAWAG GROUP 6.75% 24-02-34	EUR	800 000	874 233,97	1,01
CA HOME LOAN 2.625% 17-02-31	EUR	500 000	495 177,19	0,57
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG EUAR05+3.617% 31-01-28	EUR	400 000	420 517,26	0,49
KOMMUNALKREDIT 4.25% 01-04-31	EUR	700 000	696 462,51	0,81
SOGECAP 4.125% PERP	EUR	700 000	708 630,71	0,82
SOGECAP 5.0% 03-04-45	EUR	700 000	716 152,16	0,83
TITRES D'OPC			4 029 184,07	4,67
OPCVM			4 029 184,07	4,67
Gestion collective			4 029 184,07	4,67
OSTRUM ISR CASH EONIA Part Z2	EUR	7	74 195,80	0,09
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	140	1 486 588,60	1,72
OSTRUM SRI CASH Z	EUR	233	2 468 399,67	2,86
TITRES FINANCIERS DONNÉS EN PENSION			2 446 364,60	2,84
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 446 364,60	2,84
Banques commerciales			2 446 364,60	2,84
INTE 6.184% 20-02-34 EMTN	EUR	600 000	650 025,85	0,75
NCG BAN 10.625% PERP	EUR	1 000 000	1 181 590,83	1,38
UNICAJA BANCO SA E 3.5% 12-09-29	EUR	600 000	614 747,92	0,71
DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES DONNÉS EN PENSION			-2 465 600,00	-2,86
INDEMNITÉS SUR TITRES DONNÉS EN PENSION			-6 134,35	-0,01
Total			87 583 860,84	101,61

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/EUR/USD/20250424	714,49	0,00	USD	1 535 299,48	EUR	-1 534 584,99
V/EUR/USD/20250424	449,17	0,00	USD	78 298,82	EUR	-77 849,65
V/EUR/USD/20250424	512,02	0,00	USD	73 511,35	EUR	-72 999,33
V/EUR/USD/20250424	114,37	0,00	USD	59 119,39	EUR	-59 005,02
V/GBP/EUR/20250424	0,00	-14 889,74	EUR	1 521 712,77	GBP	-1 536 602,51
V/GBP/EUR/20250424	317,26	0,00	EUR	597 505,96	GBP	-597 188,70
V/USD/EUR/20250424	0,00	-770,76	EUR	66 542,00	USD	-67 312,76
V/USD/EUR/20250424	0,00	-114 953,65	EUR	9 450 481,46	USD	-9 565 435,11
V/USD/EUR/20250424	0,00	-5 558,00	EUR	767 289,72	USD	-772 847,72
Total	2 107,31	-136 172,15		14 149 760,95		-14 283 825,79

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0625	14	10 600,00	0,00	1 649 060,00
EURO BTP 0625	-33	0,00	-9 100,00	-3 878 160,00
EURO BUND 0625	33	0,00	-18 430,00	4 251 390,00
EURO-OAT 0625	-42	105 000,00	0,00	-5 152 980,00
EURO SCHATZ 0625	85	0,00	-10 200,00	9 091 175,00
LONG GILT FUT 0625	-1	513,83	0,00	-109 565,63
US 10YR NOTE 0625	-5	0,00	-3 688,56	-514 806,29
Sous-total 1.		116 113,83	-41 418,56	5 336 113,08
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
E6R/0.0/FIX/2.1906	4 000 000	32 052,10	0,00	4 000 000,00
E6R/0.0/FIX/2.3599	2 600 000	647,65	0,00	2 600 000,00
E6R/0.468/FIX/2.4764	3 000 000	0,00	-11 756,77	3 000 000,00
Sous-total 3.		32 699,75	-11 756,77	9 600 000,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		148 813,58	-53 175,33	14 936 113,08

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
DEUT BK 4.0 06-32_20	-1 000 000	19 436,67	0,00	-1 000 000,00
Sous-total 4.		19 436,67	0,00	-1 000 000,00
Total		19 436,67	0,00	-1 000 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	87 583 860,84
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-134 064,84
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	95 638,25
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	19 436,67
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	200 369,21
Autres passifs (-)	-1 566 268,37
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	86 198 971,76

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I	EUR	4 982,57117	11 438,58
Part LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE L	EUR	262 811,00000	111,12

Rapport annuel

au 28 mars 2024

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	70 972 366,15	69 752 418,66
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	60 765 862,42	68 126 743,70
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	60 765 862,42	68 126 743,70
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo-ciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo-ciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	6 558 412,24	1 127 254,80
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	6 558 412,24	1 127 254,80
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	3 516 631,85	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	3 516 631,85	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	131 459,64	498 420,16
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	99 761,94	498 420,16
Autres opérations	31 697,70	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	15 267 358,66	8 488 851,42
Opérations de change à terme de devises	15 002 834,20	8 099 228,88
Autres	264 524,46	389 622,54
COMPTES FINANCIERS	3 462 447,61	26 667,42
Liquidités	3 462 447,61	26 667,42
TOTAL DE L'ACTIF	89 702 172,42	78 267 937,50

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	67 701 240,80	69 990 067,65
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-242,03	-1 729 425,97
Résultat de l'exercice (a,b)	1 533 489,54	1 147 161,53
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	69 234 488,31	69 407 803,21
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	3 594 482,99	498 420,23
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	3 494 704,91	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	3 494 704,91	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	99 778,08	498 420,23
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	99 762,08	498 420,23
Autres opérations	16,00	0,00
DETTES	16 873 201,12	8 302 195,04
Opérations de change à terme de devises	15 056 649,32	8 065 353,01
Autres	1 816 551,80	236 842,03
COMPTES FINANCIERS	0,00	59 519,02
Concours bancaires courants	0,00	59 519,02
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	89 702 172,42	78 267 937,50

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0623	0,00	10 358 110,00
FV CBOT UST 5 0623	0,00	1 612 603,32
LIFFE LG GILT 0623	0,00	1 529 020,14
XEUR FBTP BTP 0623	0,00	7 843 800,00
XEUR FOAT EUR 0623	0,00	4 427 820,00
EURO BOBL 0623	0,00	2 829 120,00
TU CBOT UST 2 0623	0,00	1 140 152,57
US 10YR NOTE 0624	102 589,70	0,00
EURO-OAT 0624	4 614 120,00	0,00
EURO BTP 0624	4 165 350,00	0,00
FV CBOT UST 5 0624	891 796,88	0,00
LIFFE LG GILT 0624	116 895,72	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
E6R/0.468/FIX/2.4764	3 000 000,00	0,00
Credit Default Swaps		
COOP RA 1.25 01-25_2	800 000,00	0,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0623	0,00	8 557 920,00
US 10Y ULT 0623	0,00	892 010,68
EURO BUND 0624	7 602 660,00	0,00
EURO BOBL 0624	9 460 000,00	0,00
EURO SCHATZ 0624	16 172 100,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	14 320,15	2 986,88
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 448 698,21	1 612 667,79
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 441,10	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 465 459,46	1 615 654,67
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	617,18	32,48
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	5 802,41	2 980,23
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	6 419,59	3 012,71
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 459 039,87	1 612 641,96
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	743 750,93	492 093,35
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 715 288,94	1 120 548,61
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-181 799,40	26 612,92
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 533 489,54	1 147 161,53

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.

- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans le FCP, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du fonds, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant du FCP des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans le FCP. Ainsi, si un jour de calcul de la valeur liquidative (VL), le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli par la Société de Gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription / rachat nets. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus à minima trimestriellement. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des fourchettes d'achat-vente.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats des différents porteurs, il n'est pas possible de prédire s'il sera fait application du « swing » à un moment donné dans le futur. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2 % de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Frais de gestion

Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à :

- 0,90 % pour la part L
- 0,50 % pour la part I
- 0,70 % pour la part GP

Le taux global de provisions des frais de gestion (hors frais de transaction et hors frais de recherche) sur la base de l'actif moyen annuel est de : 0.36 pour la part I, 0.40 pour la part GP et 0.70 pour la part L.

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0,06 % de l'actif net.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

Des frais de gestion variables seront prélevés pour les parts I, au profit de la Société de Gestion. Ces frais de gestion correspondent à 20 % de la surperformance nette de frais de gestion fixes.

La surperformance du FCP correspond à la différence positive entre l'actif net du FCP avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance et l'actif net d'un OPC fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence (l'indice ICE BofAML 1-5 Year Euro Financial Index), ajustée des souscriptions et des rachats dans le FCP.

La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du FCP sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à la hauteur de la dotation existante. En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variable sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre de parts rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de gestion dès le rachat. La commission de surperformance est perçue par la société de gestion lors de la date de paiement de la commission de surperformance, que la performance absolue du FCP sur la Période de Calcul soit positive ou négative.

À la Date de constatation, dans le cas d'une sous-performance du FCP sur la Période de Calcul, cette dernière est prolongée à l'année suivante. La dotation ne pourra s'incrémenter à nouveau que lorsque la sous-performance au titre de la Période de Calcul sera comblée par le FCP.

Date de constatation : dernière date de valeur liquidative du mois de mars de chaque année. La Date de constatation devient une date de paiement de la commission de surperformance en cas de surperformance sur la Période de Calcul.

Période de Calcul : période courant entre deux dates consécutives de paiement de la commission de surperformance (1^{re} Période de calcul : du 01/04/2022 au 31/03/2023)

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts I et L	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	69 407 803,21	67 212 956,39
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	20 964 250,57	31 784 284,45
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-28 133 178,03	-27 508 321,93
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 505 936,58	412 259,16
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 326 885,34	-3 700 367,60
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 487 359,07	5 002 655,31
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 936 455,01	-3 482 016,19
Frais de transactions	-17 912,28	-20 166,21
Différences de change	64 170,56	-66 959,03
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 367 074,47	-1 229 785,97
Différence d'estimation exercice N	1 127 094,60	-4 239 979,87
Différence d'estimation exercice N-1	4 239 979,87	3 010 193,90
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	137 035,57	-117 283,78
Différence d'estimation exercice N	41 259,92	-95 775,65
Différence d'estimation exercice N-1	95 775,65	-21 508,13
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 715 288,94	1 120 548,61
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	69 234 488,31	69 407 803,21

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	404 342,47	0,58
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 181 954,06	1,71
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	59 179 565,89	85,48
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	60 765 862,42	87,77
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Crédit	800 000,00	1,16
Taux	12 890 752,30	18,61
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	13 690 752,30	19,77
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	33 234 760,00	48,00
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	33 234 760,00	48,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	59 583 908,36	86,06	0,00	0,00	1 181 954,06	1,71	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	3 516 631,85	5,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 462 447,61	5,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	3 494 704,91	5,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	9 890 752,30	14,29	0,00	0,00	3 000 000,00	4,33	0,00	0,00
Autres opérations	33 234 760,00	48,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 691 306,03	5,33	0,00	0,00	3 354 259,43	4,84	10 600 084,00	15,31	43 120 212,96	62,28
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 055 252,00	1,52	0,00	0,00	2 461 379,85	3,56
Comptes financiers	3 462 447,61	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	1 073 073,20	1,55	1 791 445,14	2,59	0,00	0,00	630 186,57	0,91
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 891 796,88	5,62	8 998 955,42	13,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	16 172 100,00	23,36	9 460 000,00	13,66	7 602 660,00	10,98

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	9 165 444,54	13,24	1 532 743,24	2,21	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	2 219 486,83	3,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	14 366,40	0,02	11 975,92	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	11 352 424,10	16,40	1 501 866,02	2,17	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	994 386,58	1,44	116 895,72	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES	
Achat à terme de devise	2 206 986,83
Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	12 795 847,37
Dépôts de garantie en espèces	224 270,12
Coupons et dividendes en espèces	40 250,00
Collatéraux	4,34
TOTAL DES CRÉANCES	15 267 358,66
DETTES	
Vente à terme de devise	12 854 290,12
Fonds à verser sur achat à terme de devises	2 202 359,20
Achats à règlement différé	1 396 662,00
Frais de gestion fixe	24 730,69
Frais de gestion variable	389 068,04
Autres dettes	6 091,07
TOTAL DES DETTES	16 873 201,12
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	-1 605 842,46

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE GP		
Parts souscrites durant l'exercice	420,44206	41 190,71
Parts rachetées durant l'exercice	-1 587,18163	-158 806,69
Solde net des souscriptions/rachats	-1 166,73957	-117 615,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	
Part LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I		
Parts souscrites durant l'exercice	2 021,18400	20 758 164,86
Parts rachetées durant l'exercice	-1 311,58200	-13 575 075,74
Solde net des souscriptions/rachats	709,60200	7 183 089,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 060,39256	
Part LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE L		
Parts souscrites durant l'exercice	1 590,00000	164 895,00
Parts rachetées durant l'exercice	-147 870,00000	-14 399 295,60
Solde net des souscriptions/rachats	-146 280,00000	-14 234 400,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	144 003,00000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	290,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	21,54
Pourcentage de frais de recherche	0,03
Parts LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	175 091,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,36
Frais de gestion variables provisionnés	328 849,16
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,67
Frais de gestion variables acquis	60 218,88
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	15 303,13
Pourcentage de frais de recherche	0,03
Parts LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	157 143,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	6 832,84
Pourcentage de frais de recherche	0,03

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			605 949,45
	FR001400CR01	BQ POSTALE 5.625% 21-09-28	605 949,45
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			605 949,45

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 533 489,54	1 147 161,53
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 533 489,54	1 147 161,53
Parts LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	2 232,02
Total	0,00	2 232,02
Parts LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 151 333,95	685 387,66
Total	1 151 333,95	685 387,66
Parts LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	382 155,59	459 541,85
Total	382 155,59	459 541,85

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-242,03	-1 729 425,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-242,03	-1 729 425,97
Parts LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE GP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	-2 796,45
Total	0,00	-2 796,45
Parts LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-325,09	-1 048 465,75
Total	-325,09	-1 048 465,75
Parts LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE L		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	83,06	-678 163,77
Total	83,06	-678 163,77

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	46 123 289,80	62 340 402,43	67 212 956,39	69 407 803,21	69 234 488,31
Parts LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE GP en EUR					
Actif net	0,00	0,00	825 194,70	112 421,84	0,00
Nombre de titres	0,00	0,00	8 324,93379	1 166,73957	0,00
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	99,12	96,35	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,19	-2,39	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,26	1,91	0,00
Part LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I en EUR					
Actif net	46 123 289,80	62 340 402,43	37 448 058,59	42 065 870,99	54 204 915,36
Nombre de titres	4 785,01000	6 100,01000	3 752,94673	4 350,79056	5 060,39256
Valeur liquidative unitaire	9 639,12	10 219,72	9 978,30	9 668,55	10 711,60
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	146,35	-169,35	48,56	-240,98	-0,06
Capitalisation unitaire sur résultat	62,62	170,80	140,08	157,53	227,51
Part LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE L en EUR					
Actif net	0,00	0,00	28 939 703,10	27 229 510,38	15 029 572,95
Nombre de titres	0,00	0,00	299 000,00000	290 283,00000	144 003,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	96,78	93,80	104,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,56	-2,33	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,55	1,58	2,65

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 3.2% PERP	USD	600 000	470 904,94	0,68
CMZB FRANCFORT 6.125% PERP	EUR	600 000	629 491,95	0,91
CMZB FRANCFORT 7.0% PERP	USD	1 000 000	976 896,09	1,41
DEUTSCHE BK 4.5% 01-04-25	USD	600 000	546 825,00	0,79
DEUTSCHE BK 5.625% 19-05-31	EUR	600 000	637 100,41	0,92
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 3.75% 15-01-30	EUR	800 000	808 485,38	1,16
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 4.125% 04-04-30	EUR	800 000	799 960,00	1,15
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG EUSA5+3.617% 31-01-28	EUR	400 000	356 941,03	0,52
TOTAL ALLEMAGNE			5 226 604,80	7,54
AUTRICHE				
ERSTE GR BK 5.125% PERP EMTN	EUR	600 000	599 702,82	0,86
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.625% 21-08-29	EUR	700 000	703 355,62	1,02
VILKSBANK WIEN AG 2.75% 06-10-27	EUR	800 000	825 013,03	1,19
VOLKSBANK WIEN AG 5.75% 21-06-34	EUR	400 000	400 339,78	0,58
TOTAL AUTRICHE			2 528 411,25	3,65
BELGIQUE				
ARGENTA SPAARBANK 5.375% 29-11-27	EUR	400 000	421 220,38	0,61
CRELAN 5.25% 23-01-32	EUR	700 000	735 649,51	1,06
CRELAN 6.0% 28-02-30 EMTN	EUR	600 000	645 654,98	0,93
KBC GROUPE 0.5% 03-12-29 EMTN	EUR	1 600 000	1 556 576,52	2,25
TOTAL BELGIQUE			3 359 101,39	4,85
CHYPRE				
BANK OF CYPRUS 7.375% 25-07-28	EUR	600 000	674 269,02	0,98
TOTAL CHYPRE			674 269,02	0,98
DANEMARK				
DANSKE BK 5.705% 01-03-30	USD	800 000	750 125,62	1,08
TOTAL DANEMARK			750 125,62	1,08
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 4.625% 07-04-30	EUR	600 000	623 412,54	0,90
ABANCA CORPORACION BANCARIA 8.375% 23-09-33	EUR	400 000	460 744,83	0,66
BANCO DE BADELL 2.5% 15-04-31	EUR	500 000	489 744,32	0,71
BANCO DE BADELL 4.0% 15-01-30	EUR	300 000	307 134,95	0,44
BANCO DE BADELL 4.25% 13-09-30	EUR	200 000	202 506,93	0,29
BANCO DE BADELL 5.125% 27-06-34	EUR	500 000	500 235,11	0,72
BANCO DE BADELL 5.75% PERP	EUR	400 000	388 630,00	0,56
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	EUR	600 000	555 027,95	0,80
BANCO DE CREDITO SOCIAL 5.25% 27-11-31	EUR	600 000	590 414,46	0,85
BANCO DE CREDITO SOCIAL 7.5% 14-09-29	EUR	300 000	344 594,51	0,50
BANKINTER 5.0% 25-06-34	EUR	600 000	601 497,67	0,87
BBVA 1.0% 16-01-30	EUR	800 000	779 398,78	1,13
BBVA 6.0% PERP	EUR	1 000 000	1 000 000,00	1,44
BBVA 6.5% PERP	USD	800 000	740 100,82	1,07
CAIXABANK 5.673% 15-03-30	USD	350 000	324 911,51	0,47
IBERCAJA 4.375% 30-07-28	EUR	200 000	204 649,96	0,30
NCG BAN 10.625% PERP	EUR	800 000	905 954,84	1,31

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNICAJA BAN 2.875% 13-11-29	EUR	500 000	499 351,46	0,72
UNICAJA BAN 3.125% 19-07-32	EUR	400 000	384 439,78	0,56
UNICAJA BAN 4.875% PERP	EUR	1 000 000	888 159,17	1,28
UNICAJA BANCO SA E 5.5% 22-06-34	EUR	100 000	99 753,36	0,15
TOTAL ESPAGNE			10 890 662,95	15,73
FINLANDE				
SPANKKI OYJ 4.875% 08-03-28	EUR	400 000	404 342,47	0,58
TOTAL FINLANDE			404 342,47	0,58
FRANCE				
AXA 5.5% 11-07-43 EMTN	EUR	500 000	565 906,61	0,82
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.375% 11- 01-34	EUR	800 000	803 576,79	1,16
BNP PAR 5.176% 09-01-30	USD	700 000	656 192,39	0,95
BPCE ISSUER 4.125% 08-03-33	EUR	500 000	509 170,68	0,74
BQ POSTALE 5.625% 21-09-28	GBP	500 000	605 949,45	0,88
CA 1.625% 05-06-30 EMTN	EUR	600 000	589 582,36	0,85
CA 4.125% 26-02-36 EMTN	EUR	300 000	310 212,84	0,45
CA 6.5% PERP	EUR	700 000	713 523,70	1,03
CNP ASSURANCES 1.25% 27-01-29	EUR	200 000	178 934,48	0,25
LAMON 5.05 12/17/49	EUR	800 000	820 447,69	1,18
SG 10.0% PERP	USD	1 000 000	1 024 628,60	1,48
SOGECA SA 4.125% 29-12-49	EUR	500 000	497 707,21	0,72
TOTAL FRANCE			7 275 832,80	10,51
GRECE				
ALPHA SERVICES AND 11.875% PERP	EUR	800 000	894 687,38	1,29
EFG EUROBANK 6.25% 25-04-34	EUR	700 000	716 193,49	1,04
NATL BANK OF GREECE 8.0% 03-01-34	EUR	600 000	667 103,57	0,96
PIRAEUS BANK 7.25% 13-07-28	EUR	600 000	673 962,75	0,97
Piraeus Financial Holdings Societe Anony 7.25% 17-04-34	EUR	300 000	314 445,25	0,46
TOTAL GRECE			3 266 392,44	4,72
IRLANDE				
PERMANENT TSB GROUP 13.25% PERP	EUR	400 000	491 602,21	0,71
TOTAL IRLANDE			491 602,21	0,71
ISLANDE				
ISLANDSBANKI HF NEW 4.625% 27-03-28	EUR	400 000	399 969,48	0,57
LANDSBANKINN HF 5.0% 13-05-28	EUR	500 000	509 007,73	0,74
TOTAL ISLANDE			908 977,21	1,31
ITALIE				
BANCA POPOLARE DELL EMILIA ROMAGNA 3.875% 25-07-32	EUR	600 000	601 819,25	0,86
BANCA POPOLARE DI SONDRIO 5.505% 13-03-34	EUR	400 000	405 471,23	0,59
BANCO BPM 3.375% 19-01-32	EUR	800 000	776 310,56	1,12
BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN	EUR	300 000	313 241,55	0,46
BANCO BPM 5.0% 18-06-34 EMTN	EUR	500 000	499 746,20	0,72
BPER BANCA 8.375% PERP	EUR	600 000	640 521,91	0,92
ICCREA BANCA 4.125% 28-11-29	EUR	700 000	705 296,36	1,02
INTE 6.375% PERP	EUR	400 000	397 026,47	0,57
INTE 7.0% 21-11-25	USD	700 000	678 086,83	0,98
INTESA SANPAOLO 6.25% PERP	EUR	600 000	616 115,08	0,89
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 3.875% 04-07-30	EUR	300 000	300 700,20	0,43
MONTE PASCHI 4.75% 15-03-29	EUR	500 000	505 961,37	0,73

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MONTE PASCHI 6.75% 05-09-27	EUR	800 000	868 846,69	1,26
UNICREDIT 2.0% 23-09-29 EMTN	EUR	900 000	897 453,98	1,30
UNICREDIT 4.0% 05-03-34 EMTN	EUR	700 000	712 549,37	1,03
UNICREDIT 5.375% PERP	EUR	600 000	604 160,11	0,88
UNICREDIT 8% 31/12/2099	USD	400 000	381 032,93	0,55
TOTAL ITALIE			9 904 340,09	14,31
LUXEMBOURG				
BANQUE INTLE A LUXEMBOURG 1.75% 18-08-31	EUR	400 000	357 462,91	0,52
TOTAL LUXEMBOURG			357 462,91	0,52
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 4.375% PERP	EUR	600 000	583 983,31	0,84
ABN AMRO BK 6.875% PERP	EUR	400 000	415 847,36	0,60
ABN AMRO BK E 4.75% 28-07-25	USD	1 000 000	921 581,79	1,33
DE VOLKSBANK NV 7.0% PERP	EUR	700 000	707 972,66	1,03
ING GROEP NV 1.0% 13-11-30	EUR	900 000	858 075,39	1,24
ING GROEP NV 2.125% 26-05-31	EUR	700 000	685 076,61	0,99
ING GROEP NV 6.75% PERP	USD	1 000 000	955 314,81	1,38
NIBC BANK NV 6.0% 16-11-28	EUR	400 000	441 404,33	0,63
TOTAL PAYS-BAS			5 569 256,26	8,04
POLOGNE				
MBANK 8.375% 11-09-27	EUR	400 000	444 547,19	0,65
TOTAL POLOGNE			444 547,19	0,65
PORTUGAL				
BCP 3.871% 27-03-30 EMTN	EUR	600 000	590 039,06	0,85
BCP 6.888% 07-12-27 EMTN	EUR	500 000	541 317,70	0,78
BCP 8.125% PERP	EUR	800 000	834 726,00	1,21
CAIXA CENTRAL DE CREDITO AGRICOLA MUTUO 8.375% 04- 07-27	EUR	600 000	670 918,15	0,97
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 10.0% 30-10-26	EUR	500 000	552 778,09	0,80
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 8.5% 12-06-34	EUR	500 000	516 645,77	0,75
NOVO BAN 9.875% 01-12-33	EUR	300 000	356 608,83	0,51
TOTAL PORTUGAL			4 063 033,60	5,87
REPUBLIQUE TCHEQUE				
CESKA SPORITELNA AS 4.824% 15-01-30	EUR	400 000	409 069,70	0,59
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			409 069,70	0,59
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS PLC 5.875% PERP	GBP	800 000	926 793,79	1,33
ICPLN 1 5/8 02/17/27	EUR	700 000	654 987,72	0,95
ICPLN 2 1/2 01/28/30	EUR	1 000 000	916 646,50	1,32
LLOY BANK GROU PL 7.5% PERP	USD	800 000	738 843,21	1,07
VIRGIN MONEY UK 4.0% 18-03-28	EUR	400 000	402 381,21	0,59
TOTAL ROYAUME-UNI			3 639 652,43	5,26
SLOVENIE				
Nova Kreditna Banka Maribor dd 4.75% 03-04-28	EUR	600 000	602 178,08	0,87
TOTAL SLOVENIE			602 178,08	0,87
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			60 765 862,42	87,77
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			60 765 862,42	87,77

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	299	3 068 430,69	4,43
OSTRUM SRI CASH Part Z	EUR	341	3 489 981,55	5,04
TOTAL FRANCE			6 558 412,24	9,47
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			6 558 412,24	9,47
TOTAL Organismes de placement collectif			6 558 412,24	9,47
Titres donnés en pension				
ESPAGNE				
BBVA 4.875% 08-02-36 EMTN	EUR	700 000	711 619,31	1,03
CAIXABANK 7.5% PERP	EUR	600 000	633 322,48	0,91
TOTAL ESPAGNE			1 344 941,79	1,94
GRECE				
PIRAEUS BANK 6.75% 05-12-29	EUR	500 000	548 347,79	0,79
TOTAL GRECE			548 347,79	0,79
ITALIE				
BANCO BPM 9.5% PERP	EUR	500 000	568 090,27	0,82
DOBANK 5.0% 04-08-25	EUR	1 100 000	1 055 252,00	1,53
TOTAL ITALIE			1 623 342,27	2,35
TOTAL Titres donnés en pension			3 516 631,85	5,08
Dettes représentatives des titres données en pension			-3 486 260,00	-5,04
Indemnités sur titres données en pension			-8 444,91	-0,01
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0624	EUR	80	39 700,00	0,06
EURO BTP 0624	EUR	-35	-58 100,00	-0,08
EURO BUND 0624	EUR	57	57 000,00	0,08
EURO-OAT 0624	EUR	-36	-24 840,00	-0,04
EURO SCHATZ 0624	EUR	153	-2 610,00	0,00
FV CBOT UST 5 0624	USD	-9	933,16	0,00
LIFFE LG GILT 0624	GBP	-1	-2 128,78	0,00
US 10YR NOTE 0624	USD	-1	-376,16	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			9 578,22	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes			9 578,22	0,01
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
E6R/0.468/FIX/2.4764	EUR	3 000 000	31 697,70	0,05
TOTAL Swaps de taux			31 697,70	0,05

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Credit Default Swap				
COOP RA 1.25 01-25_2	EUR	-800 000	-16,00	0,00
TOTAL Credit Default Swap			-16,00	0,00
TOTAL Autres instruments financiers à terme			31 681,70	0,05
TOTAL Instruments financier à terme			41 259,92	0,06
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-601,71	-557,14	0,00
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-11 150	-11 150,00	-0,02
APPEL MARGE CACEIS	GBP	1 820	2 128,78	0,01
TOTAL Appel de marge			-9 578,36	-0,01
Créances			15 267 358,66	22,05
Dettes			-16 873 201,12	-24,37
Comptes financiers			3 462 447,61	5,00
Actif net			69 234 488,31	100,00
Parts LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE L	EUR	144 003,00000	104,36	
Parts LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE I	EUR	5 060,39256	10 711,60	

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 969500CW6SY7JL7J0A70

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



OUI



NON

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ____%

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 0% d’investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Ayant un objectif social

☒ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **G**estion durable des **R**essources
- **T**ransition **É**nergétique
- **D**éveloppement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(ICE BofA Global High Yield)+(ICE BofA Global Financial)] et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 25% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR français et note ESG GREaT³). Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

	A titre d'exemple, le score obtenu au 31/03/2025 était le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible*</td></tr><tr><td>Score Great Moyen</td><td>7.14</td><td>6.84</td></tr></table> Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	7.14	6.84			
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*								
Score Great Moyen	7.14	6.84								
Indicateurs Clés de Performance	Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d'analyse sur les indicateurs spécifiques suivants : - Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi. - Mixité au sein des organes de gouvernance : Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 31/03/2025 est le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille</td><td>Score cible</td></tr><tr><td>Trajectoire Net Zero</td><td>10.1 %</td><td>9.72 %</td></tr><tr><td>Mixité au sein des organes de gouvernance</td><td>40.75 Average % Of Women in Board</td><td>38.77 Average % Of Women in Board</td></tr></table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Trajectoire Net Zero	10.1 %	9.72 %	Mixité au sein des organes de gouvernance	40.75 Average % Of Women in Board	38.77 Average % Of Women in Board
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Trajectoire Net Zero	10.1 %	9.72 %								
Mixité au sein des organes de gouvernance	40.75 Average % Of Women in Board	38.77 Average % Of Women in Board								

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 25%⁴ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁵ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 25%⁶ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 25% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2024	2023
Méthodologie	<i>Note Moyenne</i>	<i>Note Moyenne</i>
Score limite/ Score cible	6.63	6.89
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	6.98	7.03

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2024	2023
--	------	------

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

Indicateur	Trajectoire Net Zero	Trajectoire Net Zero
Description indicateur	Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.	Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.
Produit financier	10.44 %	7.6 %
Valeur comparable	3.42 %	4.02 %

Indicateur 2

	2024	2023
Indicateur	Droits Humains	Droits Humains
Description indicateur	L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.	L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
Produit financier	65.57 %	66.1 %
Valeur Comparable	31.78 %	46.43 %

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable, le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable car le Produit Financier ne visait pas la réalisation d'Investissements Durables au sens du Règlement SFDR.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



X Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion⁸ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote⁹;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

☐ Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/03/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2025

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	Autres et Liquidités		2,86%	France
SCOR SE TR	Obligations	Finance	2,43%	France
MBANK TR 11-09-27	Obligations	Finance	1,93%	Allemagne
BANKINTER SA 3.050% 29-05-28	Obligations	Finance	1,8%	Espagne
ICCREA BANCA SPA 3.500% 05-06-34	Obligations	Finance	1,8%	Italie
BANCO CRED SOC C TR 27-11-31	Obligations	Finance	1,79%	Espagne
KBC GROUP NV TR 21-01-32	Obligations	Finance	1,74%	Belgique
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Autres et Liquidités		1,72%	France
CAISSE NA REA MU TR	Obligations	Finance	1,65%	France
MBANK TR 27-09-30	Obligations	Finance	1,54%	Allemagne

⁸ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

⁹ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

EUROBANK TR 12-03-30	Obligations	Finance	1,49%	Grèce
COMMERZBANK AG TR	Obligations	Finance	1,48%	Allemagne
NOVO BANCO TR 01-12-33	Obligations	Finance	1,4%	Etats-Unis
DEUTSCHE BANK AG TR	Obligations	Finance	1,38%	Allemagne
ABANCA CORP TR	Obligations	Finance	1,37%	Espagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

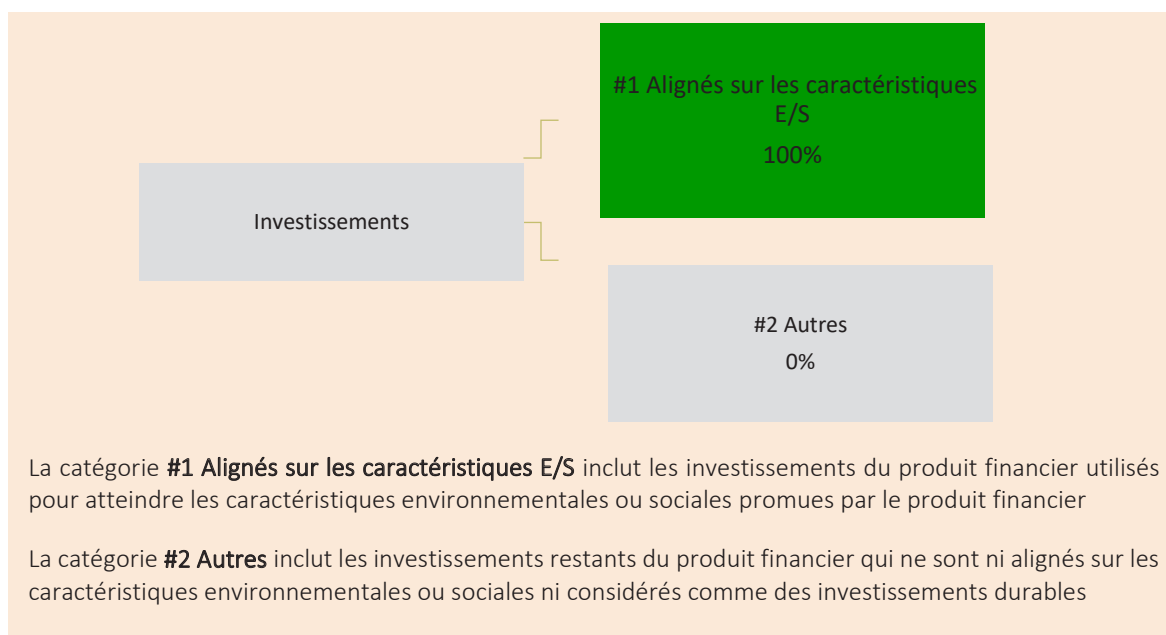
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/03/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 100%.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 0,09% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31/03/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en obligations, qui représentait 99,53% de l'AuM :

Bics1	Poids
Finance	92,34%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 0,47% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	0,49%
Produits dérivés	-0,02%

Au 31/03/2025, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 0% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁰ ?

● **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

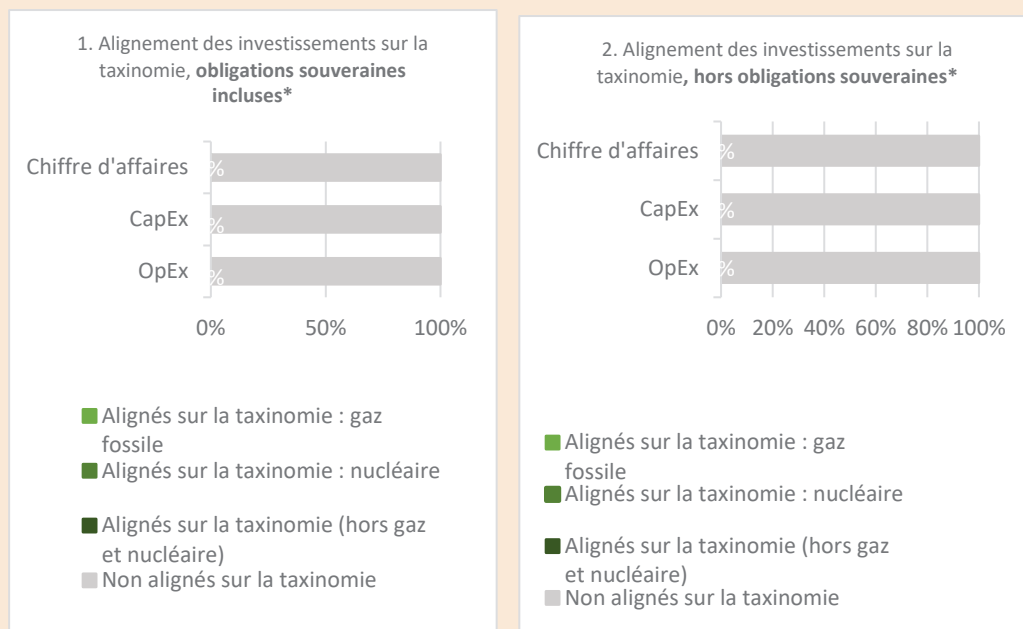
☒ Non

¹⁰ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0% % et 0% % respectivement au 31/03/2025.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Comme indiqué précédemment, ce produit financier a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne visait pas la réalisation d'investissements durables



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Comme indiqué précédemment, ce produit financier a promu des caractéristiques environnementales ou sociales mais ne visait pas la réalisation d'investissements durables



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques

environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

FCP LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

FCP LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) LBPAM ISR DETTES FINANCIERES FLEXIBLE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les dérivés complexes sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation indépendante, existante au sein de la société de gestion, et nous avons vérifié la correcte application de cette procédure.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de
Bertrand DESPORTES
Date : 2025.09.12
10:22:07 +02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé